

**Volet B**

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



DÉPOSÉ AU GREFFE LE

19 -03- 2026

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE
DU HAINAUT DIVISION TOURNAI

N° d'entreprise : **0844 876 631**

Nom

(en entier) : **AGROMYL**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société à responsabilité limitée**

Adresse complète du siège : **Rue du Tissage 6, B-7700 Mouscron.**

Objet de l'acte : Résiliation anticipée du mandat du commissaire - Nomination d'un commissaire - Pouvoirs spéciaux pour les formalités de publication (et administratives).

Extrait des décisions écrites unanimes des actionnaires du 12 mars 2026.

Les actionnaires :

(a) DÉCIDENT de mettre fin au mandat de EY Réviseurs d'Entreprises SRL, représentée par Mme Leen Defoer, réviseur d'entreprises, de manière anticipée, à compter de la date des présentes décisions.

La décision concernant la décharge définitive pour l'exécution de son mandat depuis le début de l'exercice social en cours, sera prise par l'assemblée générale ordinaire qui se prononcera sur l'approbation des comptes annuels de l'exercice social en cours.

(b) DÉCIDENT, sur présentation de l'organe d'administration, de nommer KPMG Réviseurs d'Entreprises SRL, dont le siège est sis Luchthaven Brussel Nationaal 1K, 1930 Zaventem, inscrite à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 0419.122.548 (RPM Bruxelles, division néerlandophone) en tant que commissaire de la Société, à compter de la date des présentes décisions, pour une durée de trois ans, qui prendra fin immédiatement à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se prononcera sur l'approbation des comptes annuels relatifs à l'exercice social se clôturant le samedi le plus proche du 31 août 2028 (i.e. pour le contrôle des comptes annuels des exercices sociaux se clôturant le samedi le plus proche du 31 août 2026, 2027 et 2028). Le commissaire a nommé Monsieur Brecht Buysschaert, réviseur d'entreprises, comme son représentant permanent pour ce mandat.

(c) DÉCIDENT d'octroyer des pouvoirs spéciaux à Johan Lagae, Els Bruls et tout avocat ou employé du cabinet d'avocats Loyens & Loeff Advocaten-Avocats BV/SRL qui, tous, à cet effet, élisent domicile avenue de Tervueren 2, 1040 Bruxelles, chacun avec le pouvoir d'agir seul et avec pouvoir de substitution, en vue de (i) accomplir toutes les formalités de publication nécessaires ou utiles relatives aux décisions susmentionnées, y compris la préparation et la signature de tout document ou formulaire (de publication) requis, et le dépôt de tels documents et formulaires auprès du greffe du tribunal de l'entreprise compétent, (ii) accomplir toutes les formalités (entre autres auprès d'un guichet d'entreprises) nécessaires ou utiles afin d'assurer l'enregistrement ou la modification de l'information de la Société auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises, et (iii) accomplir toutes les formalités, le cas échéant, auprès de l'administration de la TVA ou l'administration fiscale, la Banque Nationale de Belgique, les autorités de la sécurité sociale, les secrétariats sociaux et toute autre institution, administration, autorité ou entité, publique ou privée (y compris les employés, les clients, les fournisseurs, les créanciers, les débiteurs, et toute autre partie intéressée).

Signé,

Johan Lagae

Avocat - Mandataire spécial.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 27/03/2026 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du **Volet B** : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).